

JE SUIS ABONNÉ GRAND PUBLIC

En début de saison 2020-2021, vous avez été uniquement débité(e) d'un acompte correspondant à 30% du montant total de votre commande. Nous vous proposons aujourd'hui de bénéficier d'un avoir équivalant à cette somme effectivement versée. Vous pouvez également opter pour le remboursement de cet acompte de 30%.

Il vous sera également possible de soutenir directement le FC Metz en renonçant à la compensation à laquelle vous avez droit, et ainsi faire don de l'acompte versé à la souscription de votre commande. Cet acte de solidarité sera grandement considéré par l'ensemble du Club, dans un contexte économique exceptionnel.

OPTION N°1 - AVOIR : Nous vous proposons de bénéficier d'un avoir équivalent à l'acompte versé au moment de la souscription de votre commande. Cet avoir sera valable jusqu'au 31/12/2022.

OPTION N°2 - REMBOURSEMENT : Vous pouvez également opter pour le remboursement de l'acompte de 30% versé au moment de la souscription de votre commande.

OPTION N°3 - DON : Soutenez directement le FC Metz en renonçant à la compensation à laquelle vous avez droit, et en faisant don au club de l'acompte versé au moment de la souscription de votre commande.